

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD
DE L'ONTARIO
RAPPORT ANNUEL
2009 – 2010



**Fonds du patrimoine
du Nord de l'Ontario**

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Place Roberta Bondar
70, promenade Foster, bureau 200
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V8

Tél. : 705 945-6700
Sans frais : 1 800 461-8329
Téléc. : 705 945-6701
Site Web : www.nohfc.com

Conseil d'administration au 31 mars 2010

L'hon. Michael Gravelle

Président, Société de gestion du Fonds du patrimoine du
Nord de l'Ontario
Ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts
Première vice-présidente, Timmins
Deuxième vice-présidente, Marathon
Kenora
Sudbury
Thunder Bay
Thunder Bay
Sault Ste. Marie
Nobel
North Bay
Sioux Lookout
Kirkland Lake
Manitoulin
Elliot Lake
Sudbury
Kejick Bay/Lac Seul Hudson
New Liskeard

Victoria Hanson
Sharon Hacio
David Sinclair
Murray Scott
John Simperl
John Atwood
Ella-Jean Richter
Paul Gray
Jack Burrows
Diane Martin
Lorraine Irvine
Carolyn Lane-Rock
Marielle Brown
Curtis Belcher
Susie Gray
Robert Norris

Personnel

Aime Dimatteo
Melanie Muncaster
Dave Murphy
Michael Waddell
Eugene Wilson
Aaron Hoffe
Moe Dorie
Mike Murray
David Petersson
Susan Richichi
Angela Scullino
Franca Cavaliere
Carrie Bailey
Jake Kallio
Michel Lavoie
Jason Guitard
Pauline Martin
Debbie Atkinson
Nicole Tessier
Colleen Vallilee
Susie Lauzon

Directeur général
Chef, Programmes
Planificateur principal des activités
Coordonnateur de programme
Coordonnateur de programme
Coordonnateur de programme
Coordonnateur de programme (par intérim)
Chef, Services financiers
Conseiller financier principal
Agente principale des finances
Agente des finances
Agente des finances
Agente des finances (par intérim)
Agent des finances (par intérim)
Agent des communications
Coordonnateur de la promotion
Adjointe administrative
Adjointe administrative
Commis à l'administration
Commis à l'administration
Commis à l'administration (par intérim)

L'honorable Lieutenant-colonel David C. Onley
Lieutenant-gouverneur de la Province de l'Ontario

Votre Honneur,

J'ai le privilège de présenter à votre Honneur et à l'Assemblée législative le rapport annuel de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Respectueusement soumis,



Hon. Michael Gravelle
Président
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

La SGFPNO a été créée en 1988 avec le mandat d'encourager et de stimuler le développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière à l'appui d'initiatives qui visent à stabiliser et à diversifier l'économie et à favoriser la croissance économique du Nord.

La SGFPNO est un organisme du ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts et est dirigée par un conseil d'administration composé de membres provenant de toutes les régions du Nord et nommés par le gouvernement de l'Ontario.

La Société de gestion offre une aide financière à l'appui de projets approuvés qui doivent se dérouler dans les districts du Nord de l'Ontario, à savoir Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et le Témiscamingue.

Message du président



J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2009-2010 de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO). Ce rapport met en évidence les travaux importants du Fonds. Le Fonds du patrimoine représente le moyen clé du gouvernement McGuinty d'appuyer la croissance économique et la prospérité dans le Nord de l'Ontario.

Dans le budget de l'Ontario de mars 2010, le gouvernement McGuinty a augmenté l'affectation de la SGFPNO, faisant passer celle-ci à 90 millions de dollars pour 2010-2011. Cet investissement appuie les sept programmes du Fonds et ces programmes continuent d'aider à bâtir une économie plus forte et plus compétitive et des collectivités plus fortes dans le Nord par le truchement d'investissements dans les entreprises et dans l'infrastructure municipale.

En avril, j'ai été très heureux d'annoncer nos premiers investissements dans le cadre de la plus récente initiative de la SGFPNO, notamment le *Programme des entrepreneurs du Nord de l'Ontario*. Ce programme a été établi pour aider les gens d'affaires à concrétiser leurs idées et j'ai été ravi d'annoncer que le Fonds du patrimoine accordait plus de deux millions de dollars à l'appui du lancement de 46 entreprises nouvelles à l'échelle du Nord.

Les membres du conseil d'administration de la SGFPNO et moi sommes fiers des centaines de projets qui ont porté fruit grâce au soutien du Fonds. D'octobre 2003 jusqu'en avril 2010, le Fonds du patrimoine a engagé plus de 523 millions de dollars à l'appui de 3 090 projets dans le Nord, aidant ainsi à créer et à soutenir près de 13 300 emplois d'un bout à l'autre du Nord.

En tant que fier résidant du Nord et à titre de président de la SGFPNO, je continue de faire preuve d'un engagement ferme pour ce qui est de travailler avec tous nos partenaires du Nord afin de soutenir des initiatives visant à tirer parti de nouvelles possibilités de développement économique et à rétablir la prospérité dans le Nord de l'Ontario.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Gravelle".

Michael Gravelle
Président, Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), que vous trouverez ci-joints, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont basés sur l'information disponible jusqu'au 04 juin 2010.

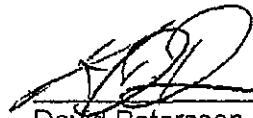
Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de maintenir un système de contrôles internes pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif de même que l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'intermédiaire du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. Le comité de vérification, dont les membres sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, tient généralement des réunions régulières avec la direction et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

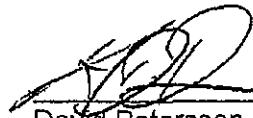
Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers ont été présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur général indique la portée de l'examen effectué par le vérificateur ainsi que l'opinion de ce dernier.



Melanie Muncaster
Directrice générale par intérim
SGFPNO



Mike Murray, C.A.
Chef, Services financiers
SGFPNO



David Petersson, C.G.A.
Conseiller financier principal
SGFPNO



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

J'ai vérifié le bilan de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2010 et l'état des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
Fax 416-326-3812

8 P 105, 15th Étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
Télécopieur: 416-326-3812

Toronto (Ontario)
Le 4 juin 2010


Gary R. Peall, C.A.
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

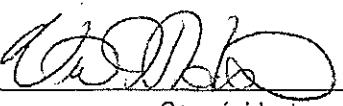
Bilan
au 31 mars 2010

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	220 073	228 283
Intérêts courus	1 204	2 382
Avances aux autres ministères	100	400
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario	10 000	-
Prêts (note 4)	43 627	42 671
	<u>275 004</u>	<u>273 736</u>
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 5)	1 201	1 447
Fonds Duke Energy sous administration (note 6)	241	237
	<u>276 446</u>	<u>275 420</u>
Passif		
Créditeurs	1 038	1 070
Fonds de diversification Patten Post sous administration (Note 5)	1 201	1 447
Fonds Duke Energy sous administration (Note 6)	241	237
	<u>2 480</u>	<u>2 754</u>
Investissement net de la province de l'Ontario	<u>273 966</u>	<u>272 666</u>
	<u>276 446</u>	<u>275 420</u>

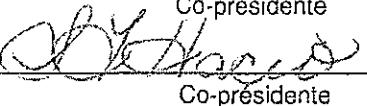
Engagements (Note 8)

Voir les notes complémentaires.

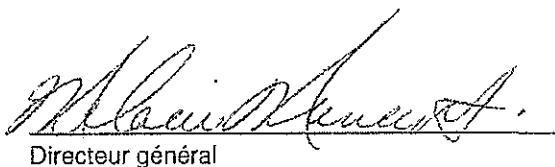
Au nom du conseil d'administration,



Co-présidente



Co-présidente



Directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

**État des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010**

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Produits		
Subvention de la province de l'Ontario	80 000	70 000
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 499	8 015
Intérêts sur les prêts	1 930	1 155
	<hr/> <u>84 429</u>	<hr/> <u>79 170</u>
Charges		
Subventions	72 892	64 930
Créances irrécouvrables et pertes sur placements, après déduction des recouvrements (note 7)	4 958	4 975
Administration (note 8)	5 279	4 251
	<hr/> <u>83 129</u>	<hr/> <u>74 156</u>
Excédent des produits sur les charges	1 300	5 014
Investissement net de la province de l'Ontario au début	<hr/> <u>272 666</u>	<hr/> <u>267 652</u>
Investissement net de la province de l'Ontario à la fin	<hr/> <u>273 966</u>	<hr/> <u>272 666</u>

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Débours de prêts	(10 762)	(11 987)
Achats de prêts auprès de la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario	(1 693)	-
Encaissements et recouvrements de prêts	6 717	4 210
Subventions et prêts-subventions	(71 998)	(64 780)
Intérêts reçus sur les prêts	475	591
	<u>(77 261)</u>	<u>(71 966)</u>
Activités de financement		
Apport en trésorerie de la Province :		
Activités de prêt et d'aide financière	<u>70 000</u>	<u>70 000</u>
Activités de fonctionnement		
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4 061	9 894
Frais administratifs	(5 310)	(4 060)
Avances aux autres ministères	300	(400)
	<u>(949)</u>	<u>5 434</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 210)	3 468
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>228 283</u>	<u>224 815</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>220 073</u>	<u>228 283</u>

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires au 31 mars 2010

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée sans capital-actions le 1^{er} juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société s'associe aux collectivités, aux entreprises, aux entrepreneurs et aux jeunes gens à l'échelle du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et pour renforcer l'économie du Nord. Elle offre sept programmes ciblés : *Programme de création d'emplois par les entreprises du Nord*, *Programme d'éducation coopérative et de stages pour les jeunes du Nord de l'Ontario*, *Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario*, *Programme d'énergie pour le Nord*, *Programme de technologies émergentes*, *Programme des entrepreneurs du Nord de l'Ontario*, *Programme d'amélioration de l'infrastructure et de développement communautaire*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer les états financiers sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

a) Mode de comptabilisation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario contribue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière. L'investissement de la province augmente ou diminue selon qu'il y a excédent ou insuffisance des produits sur les charges.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement, un apparenté.

d) Provision pour créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables proviennent des prêts en cours consentis par la Société. En plus de certaines radiations et réductions de valeur, la Société maintient une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables. La provision pour pertes sur prêts est constituée d'une provision à l'égard de prêts particuliers. Elle est déduite des prêts.

Les radiations et réductions de valeur survenant au cours de l'exercice, déduction faite des recouvrements de sommes radiées et de pertes de valeur réalisés au cours des exercices précédents, de même que les modifications aux provisions, sont imputées au poste « Créesances irrécouvrables » dans l'État des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires au 31 mars 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Constatation des produits

Les subventions du gouvernement sont comptabilisées à leur encaissement. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Subventions et prêts-subventions

En général, les prêts sont dispensés de remboursement à condition que l'emprunteur satisfasse à certaines exigences une fois le prêt déboursé. La Société passe en charges les subventions et les prêts-subventions lorsqu'ils sont déboursés, car les promoteurs de projets ont par le passé rempli toutes les exigences. Les remboursements de sommes pour lesquelles les exigences n'ont pas été remplies sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont encaissés.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif ainsi que les montants comptabilisés au titre des produits et des charges de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

h) Actifs et passifs financiers

Le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers. Conformément à ces normes, les actifs et passifs financiers doivent être comptabilisés au bilan lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. En outre, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf certaines opérations entre apparentés.

L'évaluation ultérieure est effectuée selon que l'instrument financier a été classé dans une des catégories suivantes : détenu à des fins de transaction, prêts et créances, détenu jusqu'à l'échéance, disponible à la vente ou passif financier. La direction détermine le classement des actifs et passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et la désignation attribuée à chaque instrument financier est indiquée dans les notes. Une description des classements des différentes désignations est présentée ci-après :

Les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes latents sont comptabilisés au résultat net. En vertu du chapitre 3855, une entité peut désigner tout instrument financier comme étant détenu à des fins de transaction lors de sa comptabilisation initiale ou de l'adoption de la présente norme, même si l'instrument dont il est question ne répond pas à la définition du classement « détenu à des fins de transaction » fournie dans le chapitre 3855. Les instruments financiers de la Société classés comme étant détenus à des fins de transaction sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des intérêts courus sur les placements, de l'actif du Fonds de diversification Patten Post et de l'actif du Fonds Duke Energy.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires au 31 mars 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont évalués au coût après amortissement. Les instruments financiers de la Société classés comme prêts et créances comprennent les intérêts courus sur prêts et les prêts. Les prêts sans intérêt sont actualisés au taux de pondération des risques attribué à des prêts comparables pour déterminer leur valeur actualisée. L'écart entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actualisée est en substance une subvention et est comptabilisée comme dépense en subvention au cours de l'exercice où le prêt est octroyé. Le montant de l'escompte relatif aux prêts est amorti aux intérêts créditeurs sur la durée de la période sans intérêt.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Toutefois, aucun instrument financier n'a été classé comme étant détenu jusqu'à l'échéance ou disponible à la vente.

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers comprennent les crébiteurs. Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, la Société investit ses fonds excédentaires dans les titres autorisés par la *Loi*.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Trésorerie	9 664	21 247
Placements à court terme	210 409	207 036
	<u>220 073</u>	<u>228 283</u>

Les placements à court terme comprennent des bons du Trésor arrivant à échéance dans un délai de 365 jours et affichant un rendement moyen de 0,75 % (2,5 % en 2009). Tous les bons du Trésor sont remboursables à vue.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires au 31 mars 2010

4. PRÊTS

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Prêts à court terme	3 913	5 969
Prêts à long terme	50 902	54 622
Provision pour créances irrécouvrables à l'égard de prêts particuliers	(8 812)	(15 741)
Escompte relatif aux prêts	(2 376)	(2 179)
	<u>43 627</u>	<u>42 671</u>

En général, les prêts portent des taux d'intérêt fixes variant de 0 % à 9,25 % et sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date d'octroi.

La variation de la provision pour créances irrécouvrables à l'égard de prêts particuliers se détaille comme suit :

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Solde au début	15 741	13 546
Radiations de prêts au cours de l'exercice	(11 887)	(2 780)
Variation de la provision pour prêts	5 054	4 975
Recouvrements	(96)	-
Solde à la fin	<u>8 812</u>	<u>15 741</u>

La variation du solde de l'escompte relatif aux prêts se détaille comme suit :

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Solde au début	2 179	2 741
Montant de l'escompte relatif aux prêts passé en charges	1 268	143
Montant amorti au poste « Intérêts sur les prêts »	(1 071)	(705)
Solde à la fin	<u>2 376</u>	<u>2 179</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires au 31 mars 2010

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés par la société Ontario Power Generation Inc. et qui est destiné à venir en aide aux collectivités ayant éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. La Société doit traiter les demandes d'aide financière en tenant compte des critères de financement établis, jusqu'à ce que le solde du fonds soit déboursé.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Revenus de placements	25	103
Sommes versées aux collectivités	(271)	(1 876)
Résultats nets de l'exercice	(246)	(1 773)
 Solde du Fonds au début	 1 447	 3 220
Solde du Fonds à la fin	<u>1 201</u>	<u>1 447</u>

6. FONDS DUKE ENERGY SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés par Union Gas Limited, propriété de la société Duke Energy, le 15 juillet 2005. Le Fonds est destiné à profiter au Nord de l'Ontario grâce au financement de projets de formation professionnelle proposés par des établissements d'enseignement situés dans le Nord de l'Ontario dans le cadre du *Programme de technologies émergentes* de la SGFPNO. La Société doit traiter les demandes d'aide financière en tenant compte des conseils de la société Duke Energy et des critères de financement établis, jusqu'à ce que le solde du fonds soit déboursé.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Revenus de placements	4	9
Sommes versées aux collectivités	-	(36)
Résultats nets de l'exercice	4	(27)
 Solde du Fonds au début	 237	 264
Solde du Fonds à la fin	<u>241</u>	<u>237</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires au 31 mars 2010

7. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Les créances irrécouvrables qui figurent dans l'État des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario se détaillent comme suit :

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Radiations de prêts au cours de l'exercice	11 887	2 780
moins : Sommes prises en compte cours des exercices précédents	<u>(11 128)</u>	<u>(646)</u>
	759	2 134
Variation de la provision pour prêts actifs	4 295	2 841
Variation de la provision pour prêts	5 054	4 975
moins : Recouvrements	<u>96</u>	<u>-</u>
Créances irrécouvrables et pertes sur placements, après déduction des recouvrements	<u>4 958</u>	<u>4 975</u>

8. FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs engagés au cours l'exercice se détaillent comme suit :

	2010 (en milliers de dollars)	2009 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	1 751	1 459
Transport et communications	306	440
Services	1 356	1 342
Frais de gestion	1 449	646
Marketing	352	275
Fournitures et matériel	38	89
Frais de recouvrement	<u>27</u>	<u>-</u>
	<u>5 279</u>	<u>4 251</u>

Le ministère des Services gouvernementaux accorde des prestations de retraite à tous les salariés permanents de la Société en versant des cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, lesquelles sont des régimes interentreprises à prestations déterminées, établis par la province de l'Ontario. Les coûts des régimes de retraite et les avantages complémentaires de retraite offerts aux salariés admissibles sont versés par le Ministère, mais ils ne figurent pas dans les présents états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires au 31 mars 2010

9. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les fonds que la Société s'est engagée à verser mais qui n'ont pas été déboursés s'établissaient à 209 204 995 \$ (191 668 000 \$ en 2009). Après clôture de l'exercice au 31 mars 2010, l'octroi de fonds totalisant 414 858 \$ (2 782 145 \$ en 2009), que la Société s'est engagée à verser, a été annulé par suite d'une décision du conseil d'administration.

10. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a récemment annoncé des modifications qui obligeraient les organismes gouvernementaux comme la Société à tenir compte des besoins des utilisateurs de leurs états financiers au moment de déterminer si les normes du *Manuel de l'ICCA* pour le secteur public (CCSP) ou les normes internationales d'information financière (IFRS) représentent la méthode de comptabilité la plus appropriée à adopter. La Société prévoit adopter les normes établies par le CCSP pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2011.